



MADAME LE MAIRE ACCOMPAGNÉE DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Aline TAGLIABUE, Maire, et M. Alain PAUTEX, Président du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2023

Tour d'horizon du Conseil administratif

M. Christian Robert (PLR) Maire, revient sur la motion qui a été soumise par le Conseil municipal concernant l'application de la loi sur l'énergie en zone villas. A ce sujet, le site internet de Veyrier sera actualisé, un article figurera dans le "Vivez Veyrier" du mois de juin et une séance d'information publique aura lieu cet automne.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) rappelle qu'une séance d'information publique en lien avec la mobilité a lieu le mercredi 26 avril à 19h30 à la salle Grand-Salève, elle annonce également les prochaines manifestations communales qui auront lieu dans la même salle : le concert littéraire de Xavier Michel et Felix Bergeron le vendredi 28 avril à 20h, le concert classique d'Estelle Revaz et Laurianne Corneille le jeudi 11 mai à 20h. Une performance artistique sur le chevalet du Grand-Donzel sera visible du vendredi 12 mai au samedi 10 juin.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) reprend la précédente demande de Mme Marianne Cherbuliez (PLR) concernant l'installation d'un radar au chemin des Marais qui dépend d'une décision cantonale sur la base de statistiques du taux d'accidentologie, aujourd'hui bien inférieur au quota nécessaire pour l'installation d'un radar fixe. De nouvelles mesures seront toutefois prochainement effectuées. Enfin, la Chambre administrative de la Cour de justice a ordonné, le 28 mars 2023, l'appel en cause de la commune de Veyrier dans le cadre du recours du PLQ des Cirses qui donnera un accès consultatif à l'ensemble du dossier.

Vote pour la surélévation de la caserne des pompiers

Suite aux rapports des commissions des constructions et des finances, sécurité et administration de mars 2023, il est voté à l'unanimité de réaliser la construction de la surélévation de la caserne des pompiers, ainsi que de menus travaux pour l'installation de locaux temporaires

au dépôt du service des Routes et espaces verts. Pour ce faire, un crédit de CHF 1'760'000 (au lieu de CHF 1'920'000) est ouvert au Conseil administratif. Quelques précisions toutefois. M. Florian Barro (PLR) rappelle le précédent retour en commission dû à la volonté de la commune d'installer des panneaux photovoltaïques sur toute la surface du toit et d'optimiser les coûts. M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) souhaite en savoir plus sur le mandat initial, au vu du crédit de construction largement modifié en commission par rapport au crédit initial.

M. Robert remercie chaleureusement le Conseil municipal de son vote. Ce dernier apportera pleine satisfaction aux pompiers de la commune qui attendent depuis longtemps la mise en conformité de leur caserne. Le dépôt de la demande d'autorisation de construire se fera dans les plus brefs délais.

Rétablissement de la Ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier

Une pétition a été déposée suite à la fusion sans préavis des lignes TPG 34 et 41 qui a augmenté le temps de transport, du fait du changement de bus nécessaire pour les usagers. Les pétitionnaires demandent le rétablissement du tronçon précité pour la ligne 34. Mme Anne Batardon (Veyrier-Ensemble) précise qu'il s'agit de la deuxième pétition allant dans ce sens et qu'il n'est pas envisageable de proposer des bus n'étant pas en adéquation avec les horaires scolaires. De plus, cet état de fait contraint certains parents à amener leurs enfants en voiture pour qu'ils soient à l'heure. Considérant l'absurdité de cette situation, ainsi que les préoccupations environnementales actuelles, son renvoi est demandé en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, afin que les TPG et le Conseil d'Etat prennent les mesures qui s'imposent.

Comptes 2022

M. Martin rappelle les excellents chiffres de revenus fiscaux cantonaux dévoilés en mars dernier par Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat en charge des finances. La commune compte un



► excédent de revenus de CHF 1'471'526.14 pour 2022, nettement supérieur à ce qui était escompté en automne 2021. Le budget prévoyait en effet un déficit de CHF 878'000. Cela fait plusieurs années que les recettes sont largement supérieures au budget. Il est dès lors primordial de repenser l'élaboration des budgets, tout en garantissant le bien-être économique des associations communales et des résidents veyrites. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renvoi des comptes 2022 en commission des finances, sécurité et administration. M. Martin et tous les groupes prennent également soin de remercier Mme Ana Galiotto et son service pour l'excellence de son travail.

Crédit pour la rénovation des vestiaires de football dans les abris PC Grand-Salève

Ces vestiaires du FC Veyrier Sports, destinés à être provisoires, ne répondent ni aux exigences de sécurité (absence de sortie de secours, rénovation des systèmes de ventilation, de chauffage et d'électricité) ni aux besoins des joueurs (vestiaires supplémentaires et séparés nécessaires). C'est pourquoi, le Conseil administratif demande l'octroi d'un crédit de construction de CHF 1'800'000, après étude de faisabilité. Le Conseil municipal vote à l'unanimité le renvoi en commission des constructions, mais refuse le renvoi à celle des finances, sécurité et administration. M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) propose qu'une autre parcelle soit mise à disposition durant la durée des travaux. M. Alain Pautex (PLR) s'interroge également sur une meilleure adéquation entre les rénovations indispensables et les surcoûts évitables dans la mise à disposition de matériel et d'espaces non obligatoires.

Nouveau règlement du Fonds de décoration

Il est voté à l'unanimité, mais quelques menus changements seront opérés : la validation du choix d'une œuvre d'art se fera par le biais du Conseil administratif ; le Conseiller administratif délégué ne sera plus président des réunions, excepté à la première, en début de législature.

Emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV)

La poursuite du cautionnement de CHF 3 millions pour financer l'immeuble au chemin des Etournelles 4-6 est votée à l'unanimité. En fin de séance, M. Barro demande si le Conseil administratif peut intervenir auprès de celui de Carouge pour que le trajet entre le chemin de Pinchat et le cycle de Pinchat soit moins boueux et assaini, afin de ne pas décourager les adeptes de la mobilité douce. Mme Batardon remercie enfin la commune d'avoir installé une boîte aux lettres sur la place du village.

■ Oriane de Saussure

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2023

Après acceptation du procès-verbal de la séance du 4 avril dernier, le Bureau du Conseil municipal informe que le Fonds intercommunal a octroyé à la Ville de Genève une subvention de CHF 4 millions, destinée à la rénovation des machineries du Grand-Théâtre.

La parole au Conseil administratif

M. Christian Robert (PLR), Maire, transmet les informations suivantes :

- dès le 1er juin, le Conseil administratif aura une nouvelle composition : Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) sera Maire et Présidente, M. Jean-Marie Martin (Le Centre) Vice-président et lui-même sera Membre ;
- pour donner suite à la demande de Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) le banc qui était descellé au chemin des Marais est aujourd'hui réparé ;
- le plan directeur communal est accessible sur le site internet de la commune ;
- suite à une période de test d'une année, la collecte des encombrants connaîtra notamment trois nouvelles mesures : un deuxième lieu de collecte verra le jour un mercredi après-midi tous les deux mois, la commune participera à hauteur de moitié au coût d'enlèvement des gros encombrants du domicile, une tournée de ramassage porte-à-porte se fera une fois par an. Au sujet de ce dernier point, M. Yves Monnat (PLR) insiste sur la nécessité d'en prévoir au moins deux par année, afin de ne pas pénaliser les petits budgets et les personnes à mobilité réduite ou sans véhicule. M. Robert nuance en rappelant les avantages du dépôt

en un lieu unique et les abus du porte-à-porte, contre lesquels la commune souhaite lutter. Une fourchette de prix raisonnable a été précisée par M. Robert, pour un débarras d'encombrants à domicile, soit CHF 250 pour un à cinq objets, la moitié étant prise en charge par la commune. M. Olivier Duc (PLR) demande des chiffres plus précis sur les coûts rattachés à l'ensemble de cette question.

Mme Tagliabue indique qu'un budget correspondant à l'accompagnement de l'installation de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur sera alloué aux Veyrites, afin d'améliorer le bilan énergétique de leur habitation. La commune prend à sa charge une partie des frais administratifs. Ceci fait suite à la mesure concernant les panneaux photovoltaïques qui a rencontré un certain succès (116 installations en 2022).

D'autre part, elle relève également la qualité de l'événement "Veyrifest" qui a connu un grand succès, de même que les différents concerts organisés début avril.

L'œuvre d'Alexandra Häberli, débutée au chevalet du Grand-Donzel, sera finalisée dans un autre lieu à la suite d'un problème technique. Toutefois, son vernissage aura lieu comme prévu le 8 juin sur le site.

Cinzia Cattaneo, humoriste du cru, présentera son spectacle le 5 juin à la salle Grand-Salève.

M. Martin informe que les communes ont trouvé un accord avec le Canton pour compenser la perte de recettes liée à la suppression de la taxe professionnelle communale. Ceci permettra le retrait de l'initiative et un vote sur le contre-projet. Enfin, les anciennes places de parking en zone bleue du centre du village seront désormais accessibles quatre heures et aux détenteurs de macarons.

Projet culturel aux Grands Esserts

Concernant l'aménagement socio-culturel des espaces publics des Grands Esserts, M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) évoque le rapport de la séance commune des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et des Grands Esserts, il indique que son groupe approuve la motion amendée en commission des Grands Esserts et se réjouit de poursuivre la mise en œuvre en commission.

Mme Marianne Cherbuliez (PLR) ne remet pas en question la motion initiale. Elle évoque cependant l'élargissement de son champ au-delà du domaine culturel et s'étonne de ne pas avoir retrouvé les différents amendements approuvés à l'unanimité par les commissaires dans le rapport. Ce dernier ne peut donc pas être approuvé dans sa forme par le groupe PLR. Le groupe Veyrier-Ensemble abonde dans ce sens. Le rapport est donc refusé lors du vote. En revanche, la motion amendée, avec les modifications approuvées en commission conjointe, est approuvée à l'unanimité.

M. Martin précise que le Conseil administratif viendra en juin avec une proposition sur les espaces publics des Grands Esserts. Le mandataire de la commune pour ce projet viendra également présenter ses travaux en commission.

Rénovation des vestiaires de football du Grand-Salève

M. Florian Barro (PLR), rapporteur de la commission des constructions, transmet certains points importants et modifiés du rapport : une demande de crédit supplémentaire pour le Conseil administratif de CHF 100'000 pour se prémunir d'éventuels coûts supplémentaires liés aux contraintes énergétiques. La validation des équipements par les futurs utilisateurs du vestiaire et un passage caméra dans les canalisations vieillissantes peuvent également engendrer des frais additionnels.

Lors du vote du rapport, le crédit supplémentaire est accepté à l'unanimité et le Conseil municipal vote la réalisation des travaux de rénovation et de mise en conformité des vestiaires de football dans l'abri PC du Grand-Salève, et par conséquent l'ouverture au Conseil administratif d'un crédit de CHF 1,9 million.

Comptes 2022 : Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) et Fondation communale pour le logement de personnes âgées - Les Rasses

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes 2022 de la FIVV, selon le rapport de la commission des finances, sécurité et administration, portant les recettes à CHF 8'216'765.12 et les dépenses à CHF 2'227'007.25, divulguant ainsi un excédent de recettes de ►

CHF 5'980'757.87 et un bilan au 31 décembre 2022 de CHF 77'174'627.97.

Les comptes 2022 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées - Les Rasses sont également votés à l'unanimité. Ils font état de CHF 632'982.55 aux recettes et de CHF 458'724 aux dépenses, avec un excédent de recettes de CHF 174'258.55 et un bilan au 31 décembre 2022 à CHF 13'659'379.08.

Comptes communaux 2022

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les comptes communaux 2022 qui comprennent :

- le compte de résultat avec un montant de CHF 38'642'680.31 aux charges et de CHF 40'114'206.45 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'471'526.14 ;
- le compte des investissements 2022 avec un montant de CHF 6'542'021.16 aux dépenses et CHF 428'928.20 aux recettes, l'investissement net étant de CHF 6'113'092.96 ;
- le bilan pour un total de CHF 138'927'374.57 ;
- les crédits budgétaires supplémentaires de CHF 1'741'489.80.

M. Olivier Duc (PLR) prend soin de remercier le travail de l'administration et réitère son souhait d'une baisse d'impôts devant l'excellence de ces chiffres. M. Martin en prend bonne note.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Approbation pour le remplacement des fenêtres du bâtiment de la police municipale

En regard des normes fédérales en matière d'isolation thermique des bâtiments, le Conseil administratif préconise le remplacement de quinze fenêtres de l'immeuble de la police municipale, voté à l'unanimité par le Conseil municipal. Les coûts élevés des travaux, dépassant clairement le budget initial de CHF 48'000, s'expliquent par la contrainte liée à l'aspect historique du bâtiment dont il s'agit de garder le cachet, ainsi que de la présence d'amiante. Le Conseil administratif demande l'ouverture d'un crédit de CHF 80'000, moyennant l'étude d'une possible subvention.

Panneaux d'affichage communaux «tout beaux tout neufs»

Après moultes réfections sur les panneaux d'affichage communaux depuis 2016, le Conseil administratif propose le remplacement de sept d'entre eux et la suppression des quatre autres situés dans des lieux peu visibles, avec une ouverture de crédit de CHF 95'000 (au lieu des CHF 150'000 inscrits au budget). Cette proposition est votée à l'unanimité.

Remplacement des éclairages des trois écoles communales

Dans le cadre du projet Eco21 des SIG, le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'approuver le remplacement de l'ensemble des éclairages au néon par des LED dans les écoles de Pinchat, Bois-Gourmand et Grand-Salève pour un crédit de CHF 750'000. Un montant qui serait réduit par des subventions et amorti dans les dix ans grâce aux économies d'énergie. C'est voté et approuvé !

Cure de jouvence pour la Fontaine de César

La demande de crédit de CHF 60'000 est octroyée à l'unanimité au Conseil administratif, pour la réfection et l'aménagement de la Fontaine de César, propriété veyrite sur territoire français. Suite au travail de l'Association franco-suisse des Amis de la Fontaine de César, un aménagement de l'environnement de ce lieu champêtre, situé sur le parcours de la ViaRhôna, sera effectué et un projet de développement culturel y sera intégré dans l'optique de préserver la connaissance et la fréquentation de ce patrimoine historique.

PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Création d'un Fonds Climat et Energie au service des Communiers

Cette motion est présentée par les Vert'libéraux et Mme Marielena Gautrot met l'accent sur la volonté de Veyrier de diminuer drastiquement son émission carbone et rappelle que la motion proposée demande le remplacement des chaudières à mazout par des

pompes à chaleur et des panneaux solaires. Il est demandé qu'une subvention soit octroyée aux propriétaires veyrites.

Le groupe Le Centre n'approuve pas la redondance de cette subvention avec celle du canton, qui impliquera une lourde bureaucratie. Le groupe PLR abonde, de même que le groupe Veyrier-Ensemble qui considère le mode de financement irréaliste, bien qu'il adhère au principe de la motion. Enfin, les Socialistes-Vert.e.s désapprouvent le manque de dimension sociale du projet. Par conséquent, l'entrée en matière de cette motion est refusée. Seule Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) regrette son rejet, alors que plusieurs communes ont déjà franchi le pas d'aider leurs habitants dans la transition énergétique.

QUESTIONS ET DIVERS

Mme Cherbuliez demande des renseignements sur «Commune Rénove».

Mme Gautrot demande si l'enseigne du supermarché prévu aux Grands Esserts est définie et souhaite la modernisation du système de paiement du parking du village. M. Martin précise que les surfaces n'ont pas encore été attribuées. Le parking du village sera prochainement équipé d'un horodateur. Il précise que l'appareil actuel accepte bel et bien toutes les cartes.

M. Duc s'étonne que les arbres morts devant le fitness Harmony n'aient pas été remplacés comme convenu et demande quand les armoires à chaussures seront installées dans le vestiaire du même établissement. Monsieur le Maire indique que deux arbres seront replantés cet automne. Mme Bessat remercie pour la décoration florale de la commune.

Mme Desardouin réitère son souhait que les Conseillers municipaux puissent visiter la mairie. M. Martin précise qu'il s'agit non pas d'une visite de la mairie, mais des principaux lieux stratégiques de la commune en début de législature qui, bien qu'elle n'ait pu avoir lieu durant la dernière, est parfaitement envisageable si la demande est avérée.

M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) demande si la commune peut remplacer les grilles d'évacuation d'eau du terrain de pétanque du Grand-Donzel, car elles laissent passer le gravier qui bouche les canalisations. De même il se demande si le cadre en bois qui entoure le terrain pourrait être rénové.

M. Max Müller (Le Centre) souhaite savoir à quoi servent les machines de forage sur la passerelle attenante au chantier des Grands Esserts.

Mme Anne Batardon (Veyrier-Ensemble) s'étonne du mauvais état des escaliers montant vers la Clinique du Grand-Salève. M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) demande la création de bancs publics devant la même clinique et le rehaussement de ceux déjà en place.

Mme Florianne Maye (Le Centre) aimerait savoir qui s'occupe de la gestion des lumières dans les écoles car le garage à vélos du Grand-Salève est en permanence allumé. Mme Tagliabue prend note de répondre prochainement à ce problème récurrent.

M. Fabrice Schoch (Veyrier-Ensemble) s'enthousiasme pour l'organisation des concerts de "Veyrifest".

Mme Cherbuliez s'interroge sur le faible taux de participation aux dernières promotions citoyennes. Mme Tagliabue lui répond qu'il y avait nettement moins de personnes présentes qu'inscrites. La pertinence de la manifestation sera rediscutée en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Election du bureau du Conseil municipal

Du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 sont élus M. Alain Pautex (PLR) à la présidence du Conseil municipal, M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) à la vice-présidence, M. Cédric Zufferey (Vert'libéraux) en tant que secrétaire, Mme Florianne Maye (Le Centre) comme vice-secrétaire, Mmes Gilberte Bisson (Socialistes Vert.e.s) et Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) comme membres.

M. Charles Hutzli (Le Centre) Président, prend la parole et remercie pour tout le travail accompli durant cette année et forme tous ses vœux au nouveau Bureau du Conseil municipal. De même, M. Robert, Maire, remercie pour cette année riche en événements et remet la mairie à Mme Aline Tagliabue pour l'année à venir.

■ Oriane de Saussure



LES AUTORITÉS COMMUNALES

• souhaitent la bienvenue à :



**FATOUMATA
FOFANA TOURE**



**MARIA MABILDA
MARTINS DA COSTA
GONCALVES**

en qualité d'employées de cuisine de restaurants scolaires, au sein du service de la Cohésion sociale, à temps partiel depuis le 1er janvier 2023.

• Départs pour une retraite bien méritée :



SYLVIE REVERDIN-RAFFESTIN

a quitté sa fonction de cheffe du service de la Cohésion sociale le 31 janvier 2023, après 6 ans et 3 mois de collaboration.

Nous tenons à la remercier chaleureusement du travail accompli ces 6 dernières années au sein de la commune. Elle a accompagné le développement et la promotion de l'ensemble des politiques sociales de la commune, en particulier pour les secteurs de la petite enfance, de l'aide sociale et des aînés, ainsi que sa collaboration avec les services et partenaires externes.



MARTINE HOULMANN

a quitté sa fonction d'éducatrice du jeune enfant au service de la Cohésion sociale le 30 avril 2023, après 31 ans et 4 mois de collaboration.



JOËLLE BOVET-MARTI

a quitté sa fonction de patrouilleuse scolaire au service de la Police municipale le 30 juin 2023, après 29 ans et 6 mois de collaboration.



KANIKI KENKALITE

a quitté sa fonction de patrouilleur scolaire au service de la Police municipale le 30 juin 2023, après 11 ans et 10 mois de collaboration.

Ils se sont engagés pleinement et avec enthousiasme dans leurs activités au sein de la commune et nous les en remercions sincèrement.

Nous profitons de cette occasion pour leur souhaiter tous nos meilleurs vœux pour une bonne et heureuse retraite, remplie de détente et de plaisir.

NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA LOI SUR L'ÉNERGIE CONCERNANT LES VILLAS ET HABITATIONS INDIVIDUELLES.

En préambule, nous souhaitons préciser que bien que les propriétaires de villas soient désormais soumis à l'obligation de calculer l'indice de dépense de chaleur (IDC) annuel de leur bâtiment, ils disposent d'un délai au 30 juin 2024 pour transmettre leurs premiers calculs d'IDC pour la période de chauffe 2022-2023.

L'IDC représente la consommation théorique d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Pour les villas et petits immeubles de logements de moins de 5 unités, c'est l'office cantonal de l'énergie (OCEN) qui calculera, ou estimera, l'IDC de l'année 2023 sur la base des données de consommation en sa possession. Les personnes propriétaires recevront une notification de l'IDC de leur immeuble et auront 30 jours pour rectifier le calcul de l'OCEN, en particulier si ce calcul révèle un dépassement des seuils ci-dessous. Pour 2023, il n'est donc pas nécessaire de réaliser un audit énergétique de sa villa.

De manière générale, les nouvelles obligations réglementaires de la loi sur l'énergie fixe depuis le 1er septembre 2022, le seuil de l'IDC à 125 kWh/m².an, soit 450 MJ/m².an.

Les constructions nouvelles sont soumises au respect, a minima, des standards de haute performance énergétique (HPE), à savoir : l'obtention du label Minergie® ou de tout autre label équivalent attestant de la qualité de l'enveloppe thermique, de la couverture de 30% au moins des besoins d'eau chaude sanitaire par des capteurs solaires thermiques et d'une alimentation principale en chaleur provenant pour moitié au moins d'énergies non fossiles et locales ou d'un réseau thermique à distance. De fait, tout est mis en place pour que la consommation des nouvelles constructions soient en deçà de la valeur seuil de 450 MJ/m².an.

Pour les constructions existantes, il convient de calculer l'IDC chaque année. Lorsque l'IDC moyen des 3 dernières années est supérieur au seuil de 450 MJ/m².an, la réalisation d'un audit énergétique et

de mesures d'amélioration doivent être entreprises dans un délai d'une année.

Sont considérées comme mesures d'amélioration : l'optimisation énergétique de l'installation ainsi que toute mesure permettant une réduction de la consommation énergétique du bâtiment. Pour les bâtiments présentant un IDC mesuré entre 125 et 153 kWh/m².an soit entre 450 et 550 MJ/m².an, l'établissement d'un audit énergétique n'est pas requis si les mesures d'amélioration mises en œuvre suffisent à ramener l'IDC en dessous du seuil de 450 MJ/m².an.

Si l'IDC dépasse le seuil significatif de 222 kWh/m².an, soit 800 MJ/m².an, les propriétaires seront dans l'obligation de procéder à des travaux de rénovation énergétique, à savoir l'isolation de l'enveloppe thermique du bâtiment, y compris le remplacement des embrasures en façade, le changement d'agent énergétique, la pose de capteurs solaires et la mise en place d'un système de récupération des rejets de chaleur.

Une séance d'information publique sur cette thématique sera organisée à l'automne 2023.

Entre-temps, nous vous invitons à vous référer à la page web du site de l'administration cantonale : www.ge.ch/optimiser-consommation-chaleur-batiment

Ce seuil significatif de dépassement sera progressivement abaissé au cours du temps, dans le but d'assainir globalement le parc immobilier, à savoir :

- 222 kWh/m².an (800 MJ/m².an) jusqu'au 31 décembre 2026
- 180 kWh/m².an (650 MJ/m².an) dès le 1e janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2030
- 153 kWh/m².an (550 MJ/m².an) dès le 1e janvier 2031

FONDS DE DÉCORATION ART ET CONCOURS PHOTO DANS NOTRE COMMUNE : CE N'EST PAS TERMINÉ !



Vous n'avez pas encore découvert les Bancs-Bananes réalisés par l'artiste Catherine Kirchhoff devant l'Espace communal au centre du village ?

Alors venez vous y asseoir, on peut s'y reposer attendre, lire, ou pourquoi pas prendre le temps de refaire le monde en couleurs !

Grâce au soutien du Fonds de décoration de la commune de Veyrier, l'artiste a pu mener à bien son projet. Par sa démarche, elle souhaitait amener une nouvelle dimension à son travail, soit le volume, avec une mise en scène ludique d'une œuvre d'art dans le quotidien.

Un concours photo est organisé avec pour thème une mise en scène d'un ou plusieurs personnages avec un des Bancs-Bananes.

Alors laissez libre cours à votre créativité et inventez une histoire !

Le gagnant désigné par les membres du Fonds de décoration et Catherine Kirchhoff recevra une œuvre originale signée de l'artiste.

Envoyez vos photos à l'adresse : culture@veyrier.ch

Délai de remise : 20 août 2023

La photo du gagnant sera dévoilée dans le prochain journal "Vivez Veyrier".



Rappel sur les conditions d'usage des trottinettes électriques (*max 20km/h*) et des vélos électriques lents (*max 25km/h*).



La police rappelle les conditions de conduite des e-trottinettes et des e-bikes lents par des personnes mineures, au vu des lourdes conséquences pénales en cas d'infraction.

La conduite de tels véhicules sur la voie publique est uniquement possible :

- Dès l'âge de 16 ans
- Dès l'âge de 14 ans : **uniquement avec un permis de conduire** (cyclomoteur *cat. M* ou véhicules automobiles agricoles et forestiers *cat. G*).

Conséquences pour le conducteur en cas d'infraction

La conduite d'un tel véhicule par une personne mineure ne répondant pas aux conditions précitées relève du délit ([art. 95 LCR](#)). La personne encoure les conséquences pénales suivantes :

- **arrestation** provisoire du conducteur en cas de flagrant délit ([art. 217 CPP](#));
- **transport et audition** dans un poste de police;
- **rapport** à l'attention du Tribunal des mineurs en cas de libération.

Conséquences pour la personne ayant mis à disposition l'engin au conducteur en cas d'infraction

Celui qui aura mis à disposition un tel véhicule à une personne ne répondant pas aux conditions précitées sera également poursuivi. Cette infraction relève du délit ([art. 95 LCR](#)) et les conséquences pénales sont les suivantes :

- **arrestation** provisoire en cas de flagrant délit ([art. 217 CPP](#));
- **audition** dans un poste de police;
- **rapport** à l'attention du Ministère public ou du Tribunal des mineurs en cas de libération.

Vous trouverez au verso un tableau résumant, de manière générale, les conditions d'usage des véhicules liés à la mobilité douce.

NE PENSEZ PAS ...qu'aux vacances!



- Mettez vos **VALEURS** à l'abri
- Simulez une **PRÉSENCE**
- Faites relever votre **COURRIER**
- Avisez vos **VOISINS**

- Si vous observez un événement, une personne, un véhicule suspect;
- Si vous êtes victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage et si les auteurs se trouvent encore sur les lieux;

COMPOSEZ LE **117**.

→ ATTENDEZ L'INTERVENTION DE LA POLICE.

- Pour signaler un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate;
- Si vous avez été victime d'une tentative de cambriolage;

COMPOSEZ LE **022 427 81 11**.

→ DÉPOSEZ PLAINTÉ.

Dans tous les cas, ne touchez à rien pour préserver traces et indices.
Vous pouvez aider la police en donnant des indications précises.



POLICE PRÉVENTION CAMBRIOLAGES

Ne prenez pas de risques !
Faites appel à la police !

La Police municipale de Veyrier mène deux fois par année, avant les vacances d'été et avant les vacances de fin d'année, des actions de prévention cambriolages auprès des habitants de la commune. Pour cet été, la campagne de prévention démarrera début juin et s'effectuera dans le secteur de Pinchat.

POLICE MUNICIPALE DE VEYRIER :

Courriel : apm@veyrier.ch
Téléphone : +41 22 899 10 13
www.veyrier.ch

PRÉVENTION SUISSE DE LA CRIMINALITÉ :

www.skppsc.ch

Grands Esserts

Suivi de chantier aux Grands Esserts Avancement du projet

Ce printemps a été marqué par l'achèvement des travaux de terrassement et l'installation progressive des entreprises de maçonnerie. L'activité de gros-œuvre se poursuit sur les chantiers « Cour de Vessy » et « Messicoles ».

En parallèle, les terres issues des travaux font l'objet d'une gestion minutieuse avec pour objectifs la préservation des terres et le réemploi futur. Des sondages archéologiques sont également en cours sur la future emprise de l'école en tant que vérification préalable.

Du côté du réaménagement des routes cantonales, la réalisation d'une route provisoire située dans l'emprise actuelle route de Vessy est en cours afin d'optimiser la fluidité du trafic en parallèle de l'activité des chantiers.

Enfin, les travaux des réseaux en sous-sol à la hauteur du chemin des Beaux-Champs et des autres chemins de liaison aux alentours se poursuivent. Les restrictions d'accès restent en vigueur et sont adaptées au fur et à mesure.

La Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV), l'un des partenaires du projet, se présente à vous dans la dernière édition de la Newsletter des Grands Esserts. Créée en 2004, la FIVV a pour but de mettre à disposition des Veyrites des logements de tous types.

Au niveau administratif: le recours déposé suite à l'adoption le 9 novembre 2022 par le Conseil d'Etat du PLQ n°30082 Cirses est en cours d'instruction par la Chambre administrative de la Cour de Justice.



Toutes les informations et inscription à la newsletter sur www.grands-esserts.ch

© Simon Chamay / SC-PHOTO

SERVICE SOCIAL DE PROXIMITÉ

Le service social de Veyrier vous propose les services suivants :

- Recherche et transmission d'informations
- Accueil et écoute
- Evaluation globale de toute demande
- Explication de courriers administratifs
- Aide à la rédaction de courriers simples
- Aide au remplissage de formulaires (AI, SPC, etc.)
- Aide au classement
- Aide à la gestion administrative
- Aide financière ponctuelle
- Possibilité de visites à domicile

Mme Isabelle PERROT, assistante sociale, vous accueille sur rendez-vous et répond à vos appels les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

INFO :

Chemin des Rasses 92 - 1255 Veyrier / Tél. 022 799 14 50 / servicesocial@veyrier.ch



1^{ER} AOÛT 2023

Les autorités communales vous informent que la fête se déroulera cette année :

**sur le site de Grand-Donzel
dès 18h30.**

Le programme de la soirée sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres et sera disponible sur le site internet de la commune.



Des gestes simples durant les fortes chaleurs

1 Boire régulièrement et manger suffisamment

- Boire (au moins 1,5 l/jour), sans attendre d'avoir soif
- Privilégier des repas froids et équilibrés – en cas de diminution d'appétit, n'hésitez pas à faire plusieurs petits repas sur la journée (entre 4 et 6)

2 Eviter la chaleur et se rafraîchir

- Fermer les fenêtres de son logement aux heures chaudes
- Aérer les pièces la nuit
- Porter des vêtements légers
- Se rafraîchir avec des serviettes humides et froides

3 Eviter les efforts physiques

